Améliorer la publication mensuelle des statistiques du « chômage »

Quelques éléments de réflexion

21 juin 2016

Stéphane Jugnot
Chercheur associé à l'IRES

Support de l'audition publique par la commission d'enquête du Sénat

sur les chiffres du chômage en France et dans les pays de l'Union européenne

En résumé

- On peut distinguer trois types de mesures statistiques du « chômage » (BIT, « déclaratif », « administratif »), pour trois usages distincts.
- Les DEFM ne sont pertinentes que pour suivre les bénéficiaires d'un service public important: Pôle Emploi.
- Dans ce cadre, mettre en avant les DEFM de catégorie A n'a pas de sens et entretient la confusion avec l'indicateur BIT.
- Des efforts « rédactionnels » restent à faire pour sortir de cette confusion et améliorer la qualité du débat public (+ évolution du rôle de la DARES ?)

Intervention devant la commission d'enquête du Sénat sur les statistiques du chômage -21 juin 2016

[Remarque* in fine*]

Cette présentation s'appuie sur un document de travail publié en juillet 2015 à l'IRES sur le sujet (n°3/2015).

Ce document reprend, avec quelques aménagements, la contribution externe que j'ai transmise au groupe de travail mis en place fin 2014 au sein du CNIS (conseil national de l'information statistique), sur la refonte de la publication mensuelle des statistiques sur les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi.

Ce groupe avait été mis en place à l'initiative de la DARES et de Pôle Emploi pour les accompagner dans leurs réflexions destinées à répondre aux demandes de l'Autorité de la statistique publique.

Trois types de mesure

- **Le chômage au sens du BIT**, mesuré par l'INSEE par un questionnement assez long, pour **suivre les évolutions conjoncturelles**.

- **Le chômage « déclaratif »,** collecté dans le recensement et les enquêtes auprès des ménages, comme information auxiliaire de caractérisation des personnes , **dans des enquêtes non centrées sur l'analyse du marché du travai**l.

- **Le chômage « administratif »** pour **suivre les bénéficiaires de l'ANPE/Pole Emploi.**

Intervention devant la commission d'enquête du Sénat sur les statistiques du chômage -21 juin 2016

Pour mémoire et rapidement :

Remarques ***sur le chômage BIT****:*
Le « BIT » définit un concept avec ses trois critères (sans emploi, recherche d'un emploi, disponibilité pour travailler) ; le passage du concept à la mesure implique des conventions (Que veut dire avoir un emploi ? Rechercher un emploi ? Etre disponible ?) ; elles se traduisent par des questions plus ou moins nombreuses.
De ce fait :
- Seule une enquête dédiée permet de le mesurer, ce qui n'offre pas les mêmes possibilités de détail géographique ou de délai de mise à disposition que l'exploitation d'un fichier administratif ;
- La comparabilité dans le temps ou entre pays n'est pas garantie dès lors que les questionnaires et les méthodes de collecte évoluent ;
- Mais ces changements ne sont pas fréquents, ce qui permet sur le court et moyen terme de disposer d'indicateurs de suivi de la conjoncture neutres par rapport à certains chocs que les statistiques de gestion peuvent connaître.
-De plus, ces changements sont annoncés, expertisés et documentés quant à leurs effets.
- Ils s'accompagnent d'une rétropolation des séries pour éviter que les analyses des évolutions ne soient faussées

Remarques ***sur le chômage « déclaratif »*** *:*
- Ce chômage se mesure en demandant simplement aux personnes leur situation ressentie (emploi, retraité, chômeur, inactifs).
- Des études montrent qu'à situation identique selon les critères du BIT, la tendance des personnes à se déclarer chômeur diffère, selon par exemple l'âge ou le sexe

Le chômage « administratif » n'est pas un indicateur conjoncturel

- **Des atouts utiles médiatiquement** : le délai (< 1 mois) et le détail géographique (pour la PQR)
- **Mais** les DEFM sont plus ou moins fréquemment impactées par des chocs et **des évolutions qui ne résultent pas de modifications de la situation réelle des personnes** mais de :
  - Problèmes « techniques » dans l'actualisation ;
  - Changements de règles administratives ou procédurales ;
  - D' « améliorations » du suivi des demandeur s d'emploi ou du système d'information .
- Ces chocs et ces évolutions **ne semblent pas systématiquement documentés** ; les « améliorations » ne sont **pas systématiquement annoncées à l'avance** ; les séries ne sont **jamais rétropolées**.

Intervention devant la commission d'enquête du Sénat sur les statistiques du chômage -21 juin 2016

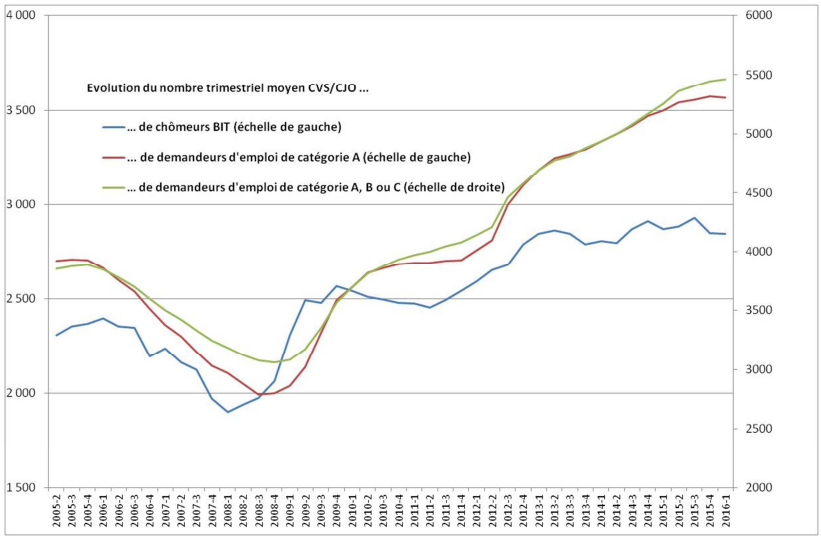
Exemples sur la période depuis 2011 : voir document de la DARES : dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/**incidents_chgts_procedure.pdf**
- Juin 2015 : appariement de fichiers avec l'Agence de services et de paiement pour basculer de ABC vers D ou E (effet estimé sur le nombre de DEFM ABC en juin: -24000)
- Mai 2015 : davantage de relances pour l'actualisation qui conduit à moins de sorties (effet estimé sur le nombre de DEFM ABC en mai : +28 000 à + 38 000)
- Aout 2013 : Bug dans les relances texto qui conduit à plus de sorties (effet estimé sur le nombre de DEFM ABC en aout : -32 000 à -41 000 ; contrecoups inverse atténué en septembre)
- (…)

-**Juin 2009 :** orientation plus systématique des bénéficiaires du RSA à la recherche d'un emploi vers Pôle Emploi (effet indéterminée à la hausse)

Exemples sur les changements de la période 2005-2006, voir :
Document d'études de la DARES n°128 (« Analyse de l'évolution des statistiques de demandeurs d'emplois inscrits à l'ANPE de la mi 2005 à la fin 2006 »), aout 2007.
- Mise en place mi 2005 de la convention de reclassement personnalisé (maintien plus longtemps hors des catégories ABC, eu profit de « formation ») : -20 000 à – 25000 à fin 2006
- Date de la relance de demandeurs d'emploi n'ayant pas actualisés spontanément leur situation retardée à partir de juin 2005, laissant moins de jours calendaires pour actualiser sa situation (et sans mentionner la date limite jusqu'en juin 2006) : sur les seules DEFM 1+6 : - 50 000 à fin 2005 ; -20 000 à – 25 000 fin 2006.
-Classement plus systématique des demandeurs d'emploi créateurs d'entreprise ou en contrat aidé en catégorie E (ex 5) à partir de mai 2005 : de -30 000 à – 40 000 sur les seuls DEFM 1+6 à fin 2006
-Mise en place d'entretiens mensuels à partir d'octobre 2005 (au lieu des points tous les six mois du PAP) : -25 000 à – 30 000 à fin 2006 sur les seules DEFM 1+6.

Document d'études de la DARES n°142 (« Retour sur l'évolution du nombre de demandeurs d'emploi inscrits à l'Anpe en 2005 et 2006 »), décembre 2008.

Les DEFM ne doivent pas être utilisées comme un indicateur conjoncturel (1/2)



Intervention devant la commission d'enquête du Sénat sur les statistiques du chômage -21 juin 2016

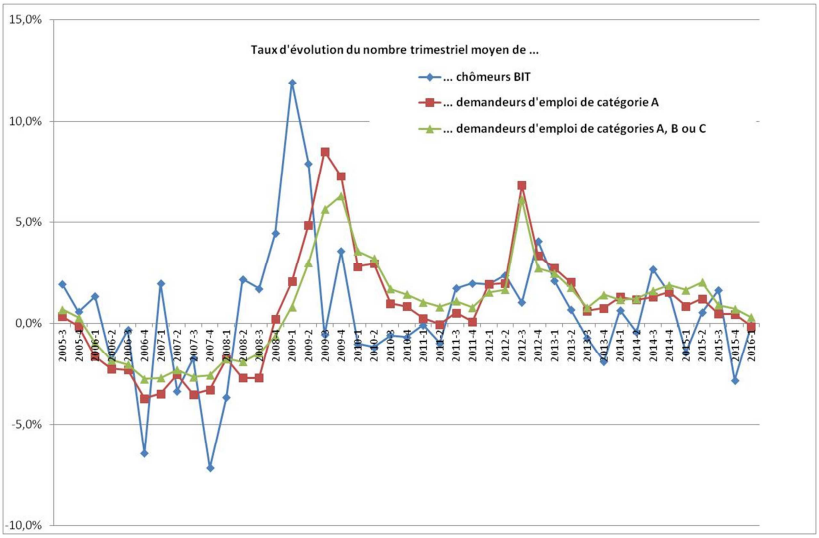
Evolution comparée du nombre de chômeurs BIT et du nombre de DEFM de catégorie A (échelle de gauche) et du nombre de DEFM de catégorie A, B ou C (échelle de droite). Les séries sont corrigées des variations saisonnières et du nombre de jours ouvrés (CVS/CJO).
La courbe sur les chômeurs BIT est issue de l'enquête emploi de l'Insee, donc elle donne un nombre moyen de chômeurs sur le trimestre. Pour la comparaison, un nombre moyen de DEFM sur le trimestre a été calculé à partir des données mensuelles des inscrits en fin de mois.

Remarque :

Pour ceux qui considéreraient que les DEFM A rendraient mieux compte des évolutions du chômage BIT, il faut noter que les évolutions des DEFM de catégorie A sont beaucoup plus proches des évolutions des DEFM des catégories A, B et C que du chômage BIT

En d'autres termes, on se trompe davantage en approximant les évolutions du chômage BIT par celles des DEFM, qu'en privilégiant les catégories A plutôt que l'ensemble des catégories A, B et C pour faire cette approximation.

Les DEFM ne doivent pas être utilisées comme un indicateur conjoncturel (2/2)



Intervention devant la commission d'enquête du Sénat sur les statistiques du chômage -21 juin 2016

Même réalité, en représentant cette fois le taux d'évolution trimestrielle.

Les conclusions de la controverse de 2007

- **Rapport d'information** de l'Assemblée nationale sur la mesure des grandes données économique et sociales, dit « **Muet, Mariton** », avril 2008.

- **Groupe du travail du CNIS** sur les indicateurs en matière d'emploi, de chômage, de sous-emploi et précarité de l'emploi, dit **« De Foucault »,** octobre 2008

Intervention devant la commission d'enquête du Sénat sur les statistiques du chômage -21 juin 2016

De mi 2005 à mi 2006, le nombre de DEFM a fortement reculé mais ce recul n'était pas observé dans le chômage BIT de l'enquête Emploi collectée trimestriellement par l'Insee. A l'époque, ses résultats n'étaient pas non publiés trimestriellement. L'importance de l'écart a conduit à un report du recalage annuel le temps de mener des investigations pour comprendre cet écart.

Dans ce contexte :
- Un groupe de travail du CNIS a été mis en place sous la présidence de M. Jean-Baptiste de Foucauld.
- La mission d'information de l'Assemblée nationale présidée M. Pierre-Alain Muet et rapportée par M. Hervé Mariton a également abordé le sujet.

Leurs conclusions

- **Sortir de la confusion entre la mesure BIT, destinée au suivi de la conjoncture, et les DEFM, destinées à suivre les bénéficiaires du service public de l'emploi**
- **Redéfinir les subdivisions à usage statistique des DEFM** (passage des catégories 1,2,3,6,7,8 à A,B,C)
- **Privilégier l'ensemble des inscrits soumis à l'obligation d'actualisation**
- **Faire des efforts de clarté, de lisibilité et de pédagogie dans les publications**

Intervention devant la commission d'enquête du Sénat sur les statistiques du chômage -21 juin 2016

Leurs conclusions sont convergentes.

Extrait des conclusions du groupe du travail du CNIS « De Foucault » (octobre 2008)

« tous les membres du groupe estiment que **ces données présentent surtout un intérêt pour suivre l'action du Service public de l'emploi** »

« Pour ne pas alourdir excessivement la publication, **il est nécessaire de choisir un ensemble pour lequel davantage d'information sera fournie** : indemnisation ou non, décomposition par sexe et âge, champ géographique métropole et Dom. **Le choix s'est porté sur l'ensemble constitué des catégories 1, 2, 3, 6, 7, 8 qui correspond aux demandeurs d'emploi tenus d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi,** les personnes des catégories 4 et 5 n'étant pas tenues de le faire (et posant un problème particulier de suivi). De plus, on verra plus loin que **les données sur les entrées et les sorties des listes de l'ANPE sont cohérentes avec ce périmètre**. »

Intervention devant la commission d'enquête du Sénat sur les statistiques du chômage -21 juin 2016

Le groupe de travail du CNIS, à propos des DEFM est très clair : il demande que la publication mensuelle mette en avant les DEFM de catégories 1, 2, 3, 6, 7, 8, c'est-à-dire les actuelles DEFM A, B et C.

Exemples de mise en œuvre



- Agriculture
- Commerce
- Comptes nationaux - Finances publiques
- Conditions de vie - Société
- Conjoncture
  - Indicateurs de conjoncture
  - Tableau de bord de la conjoncture en France
  - Analyse de la conjoncture
  - Données économiques et financières
  - Conjoncture régionale
- Économie
- Enseignement - Éducation
- Entreprises
- Industrie - IAA - Construction

Tableau de bord de la conjoncture

Indicateurs clés de la région Auvergne-Rhône-Alpes

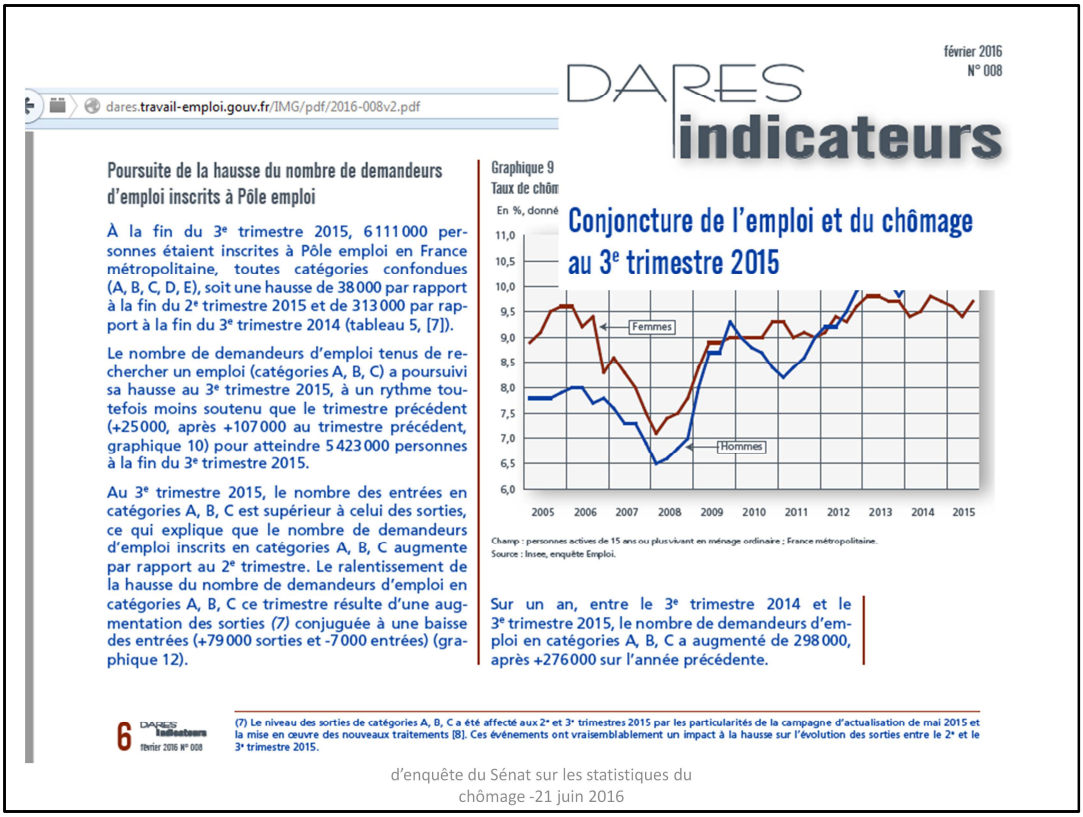
Indicateurs clés régionaux	Date de mise à jour	Type et date de valeur	Valeur	Tendance/période précédente (1)	
				Régionale	Nationale
Emploi et marché du travail					
Emploi salarié marchand (en milliers)	07/04/2016	CVS - 4e trim. 2015	1 935,5	↗	↗
Emplois intérimaires (en milliers)	07/04/2016	CVS - 4e trim. 2015	80,3	↗	↗
Activité partielle (en milliers d'heures)	23/05/2016	brute - 2e trim. 2015	906,4	↘	↘
Taux de chômage (en %)	07/04/2016	CVS - 4e trim. 2015	8,9	↘	↘
Demandeurs d'emploi (A, B, C)	03/06/2016	CVS - mars 2016	621 610	↘	↘
Entreprises					
Créations	22/04/2016	CVS-CJO -	16 497	↗	↗

Intervention devant la commission d'enquête du Sénat sur les statistiques du chômage -21 juin 2016

1er exemple de mise en œuvre des recommandations du CNIS :

Tableau de bord de la conjoncture régionale, décliné pour toutes les régions, sur le site internet de l'Insee : www.insee.fr

Un seul indicateur « DEFM » est retenu : le total des DEFM A, B et C, conformément aux recommandations du groupe de travail du CNIS.



dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/2016-008v2.pdf

février 2016
N° 008

DARES indicateurs

Poursuite de la hausse du nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi

À la fin du 3e trimestre 2015, 6 111 000 personnes étaient inscrites à Pôle emploi en France métropolitaine, toutes catégories confondues (A, B, C, D, E), soit une hausse de 38 000 par rapport à la fin du 2e trimestre 2015 et de 313 000 par rapport à la fin du 3e trimestre 2014 (tableau 5, [7]).

Le nombre de demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi (catégories A, B, C) a poursuivi sa hausse au 3e trimestre 2015, à un rythme toutefois moins soutenu que le trimestre précédent (+25 000, après +107 000 au trimestre précédent, graphique 10) pour atteindre 5 423 000 personnes à la fin du 3e trimestre 2015.

Au 3e trimestre 2015, le nombre des entrées en catégories A, B, C est supérieur à celui des sorties, ce qui explique que le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégories A, B, C augmente par rapport au 2e trimestre. Le ralentissement de la hausse du nombre de demandeurs d'emploi en catégories A, B, C ce trimestre résulte d'une augmentation des sorties *(7)* conjuguée à une baisse des entrées (+79 000 sorties et -7 000 entrées) (graphique 12).

Graphique 9
Taux de chôm
En %, donné

Conjoncture de l'emploi et du chômage au 3e trimestre 2015

Champ : personnes actives de 15 ans ou plus vivant en ménage ordinaire ; France métropolitaine.
Source : Insee, enquête Emploi.

Sur un an, entre le 3e trimestre 2014 et le 3e trimestre 2015, le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A, B, C a augmenté de 298 000, après +276 000 sur l'année précédente.

6 DARES indicateurs février 2016 N° 008

(7) Le niveau des sorties de catégories A, B, C a été affecté aux 2e et 3e trimestres 2015 par les particularités de la campagne d'actualisation de mai 2015 et la mise en œuvre des nouveaux traitements [8]. Ces événements ont vraisemblablement un impact à la hausse sur l'évolution des sorties entre le 2e et le 3e trimestre 2015.

d'enquête du Sénat sur les statistiques du chômage -21 juin 2016

2r exemple de mise en œuvre des recommandations du CNIS :

La publication trimestrielle de la DARES consacrée à l'analyse de la conjoncture de l'emploi et du chômage, qui aborde la situation économique globale, l'évolution de l'emploi, le chômage (au sens du BIT), les politiques d'emploi, donc également, les inscrits à Pôle Emploi.

Le champ mis en avant dans l'analyse est naturellement l'ensemble des DEFM de catégorie A, B et C, qui correspond à une réalité opérationnelle : un demandeur d'emploi n'est « A », « B » ou « C » que pour le statisticien ; il ne se sait pas « A », « B » ou « C ». L'ancienneté d'inscription ne se calcule pas par catégorie. Les entrées ou sorties des listes se font à partir de l'ensemble indifférencié ABC.

De ce fait, privilégier le total ABC, permet de mettre l'évolution du nombre de DEFM en relation avec les flux d'entrées et de sorties et en détaillant par durée d'inscription, ce que fait très bien cette publication trimestrielle.

De plus, en mettant en perspective les évolutions des DEFM, des politiques d'emploi, du chômage BIT et de l'emploi, cette publication permet, davantage que la publication mensuelle, de s'assurer de la cohérence d'ensemble des évolutions observées.

Graphique 12
Entrées et sorties de catégories A, B, C

En milliers, données CVS-CJO cumulées sur le trimestre



Note : il s'agit des entrées et sorties depuis ou vers les catégories A, B, C cumulées sur le trimestre, et non des individus entrés ou sortis de catégories A, B, C pendant le trimestre (un individu pouvant en effet entrer et sortir plusieurs fois au cours du trimestre). Les changements de catégorie entre A, B et C ne sont pas comptabilisés. Les mouvements depuis ou vers les catégories D et E sont ici comptabilisés.
Champ : France métropolitaine.
Source : Dares-Pôle emploi, Statistiques mensuelles du marché du travail.

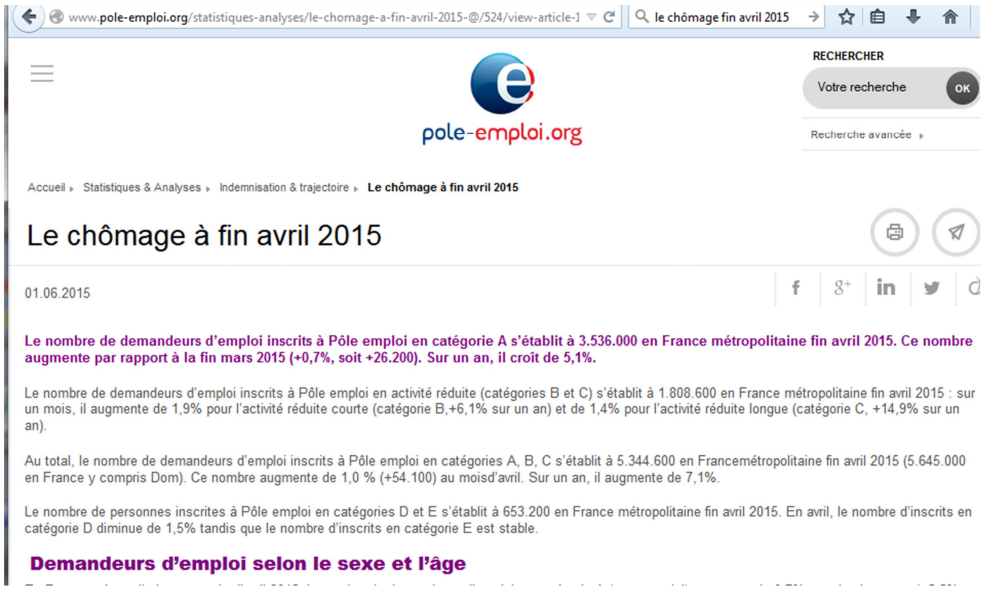
ıe se recoupent que partiellement : un chômeur au sens du BIT peut ne pas être

DARES Indicateurs février 2016 N° 008 7

Intervention devant la commission d'enquête du Sénat sur les statistiques du chômage -21 juin 2016

Ce graphique issue de cette publication montre qu'un indicateur de stock cohérent avec ceux des entrées et des sorties peut permettre de préciser la cause d'une variation positive ou négative, par une accélération ou un ralentissement des entrées et/ou des sorties.

En revanche la publication mensuelle conduit toujours à mettre en avant un indicateur tronqué



www.pole-emploi.org/statistiques-analyses/le-chomage-a-fin-avril-2015-@/524/view-article-1 — le chômage fin avril 2015

RECHERCHER

Votre recherche OK

Recherche avancée

pole-emploi.org

Accueil ▸ Statistiques & Analyses ▸ Indemnisation & trajectoire ▸ **Le chômage à fin avril 2015**

Le chômage à fin avril 2015

01.06.2015

Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégorie A s'établit à 3.536.000 en France métropolitaine fin avril 2015. Ce nombre augmente par rapport à la fin mars 2015 (+0,7%, soit +26.200). Sur un an, il croît de 5,1%.

Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en activité réduite (catégories B et C) s'établit à 1.808.600 en France métropolitaine fin avril 2015 : sur un mois, il augmente de 1,9% pour l'activité réduite courte (catégorie B,+6,1% sur un an) et de 1,4% pour l'activité réduite longue (catégorie C, +14,9% sur un an).

Au total, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégories A, B, C s'établit à 5.344.600 en Francemétropolitaine fin avril 2015 (5.645.000 en France y compris Dom). Ce nombre augmente de 1,0 % (+54.100) au moisd'avril. Sur un an, il augmente de 7,1%.

Le nombre de personnes inscrites à Pôle emploi en catégories D et E s'établit à 653.200 en France métropolitaine fin avril 2015. En avril, le nombre d'inscrits en catégorie D diminue de 1,5% tandis que le nombre d'inscrits en catégorie E est stable.

Demandeurs d'emploi selon le sexe et l'âge

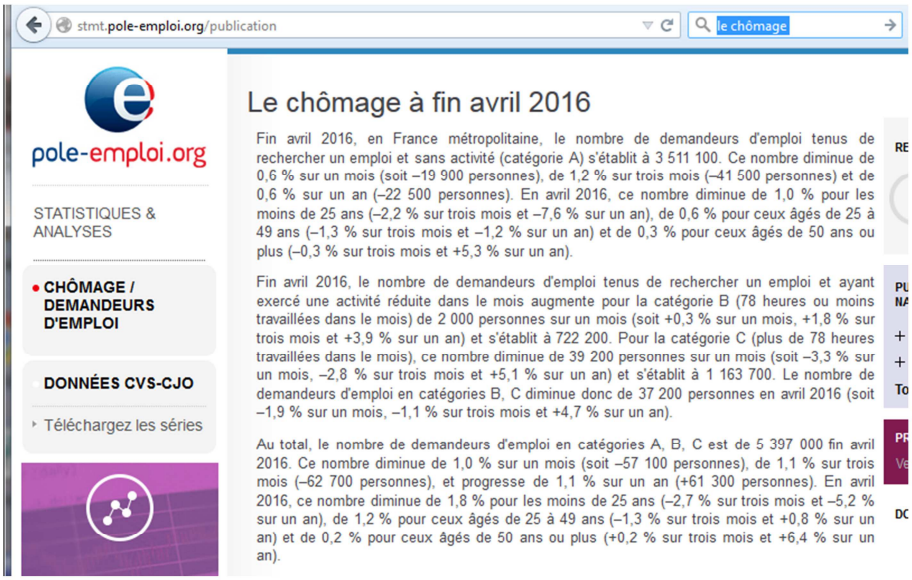
Intervention devant la commission d'enquête du Sénat sur les statistiques du chômage -21 juin 2016

En revanche, la publication mensuelle sur les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi me semble s'écarter des recommandations du groupe du travail du CNIS.

Sur ces extraits du site de Pole Emploi, on note notamment :

-l'usage du mot « chômage » plutôt que « demandeurs d'emploi », utilisé pourtant par la DARES pour la même publication et recommandé par le groupe de travail du CNIS;
- la mise en avant d'un indicateur tronqué : les DEFM de catégorie A

La publication met par ailleurs en avant une évolutions mensuelle,
-dont la pertinence statistique peut être problématique quand il y a des chocs et des évolutions de gestion ;
-dont la pertinence pour les acteurs publiques peut aussi être questionnée, compte tenu des délais de décision et de mise en œuvre de l'action publique.
-que l'Autorité de la statistique publique a jugé non pertinente (la meilleure façon de ne pas mettre en avant un indicateur non pertinent reste de ne pas le proposer du tout, ni dans les tableaux de la publication mensuelle, ni dans le communiqué de presse).



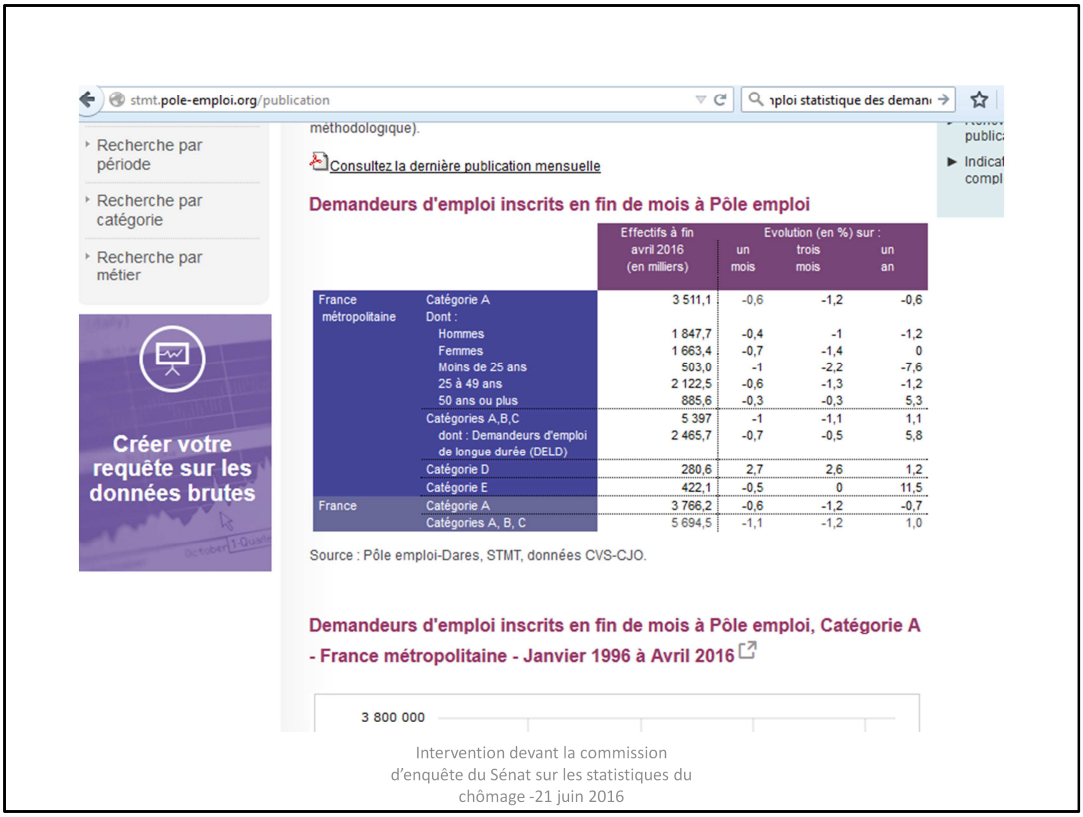
Intervention devant la commission d'enquête du Sénat sur les statistiques du chômage -21 juin 2016

Dans cet extrait, qui reprend le texte du communiqué de presse commun :

-Le 1er paragraphe est consacré aux DEFM A.

-Les commentaires sur les DEFM ABC n'arrivent qu'au 3e paragraphe alors que c'est cet indicateur qui rendrait le mieux compte des publics effectivement inscrits, soumis à l'obligation de recherche d'emploi, soumis à l'obligation de l'actualisation mensuelle et, en contrepartie, bénéficiaires des services de Pôle Emploi. Là encore, rien n'est fait pour mettre en avant l'indicateur le plus pertinent.

Ainsi, l'indicateur mis en avant ici sous-estime les publics effectivement suivis par Pôle Emploi.

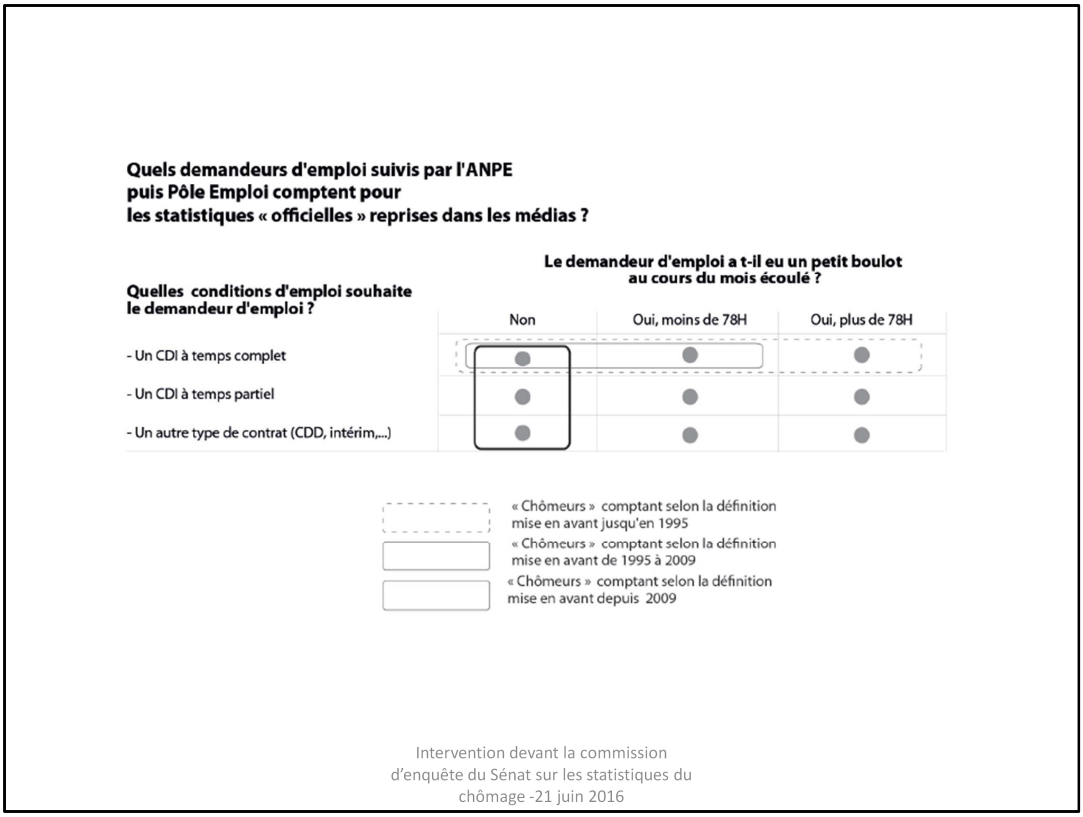


Intervention devant la commission d'enquête du Sénat sur les statistiques du chômage -21 juin 2016

Le tableau proposé détaille par sexe et âge les DEFM A mais pas les DEFM ABC.

Là encore, ce tableau mensuel « grand public » ne rend pas compte des caractéristiques de l'ensemble des bénéficiaires du service public délivré par Pôle Emploi.

Comme on le voit aussi dans ce tableau, il faut se référer aux DEFM ABC pour aborder l'ancienneté d'inscription.



Source : document de travail IRES.

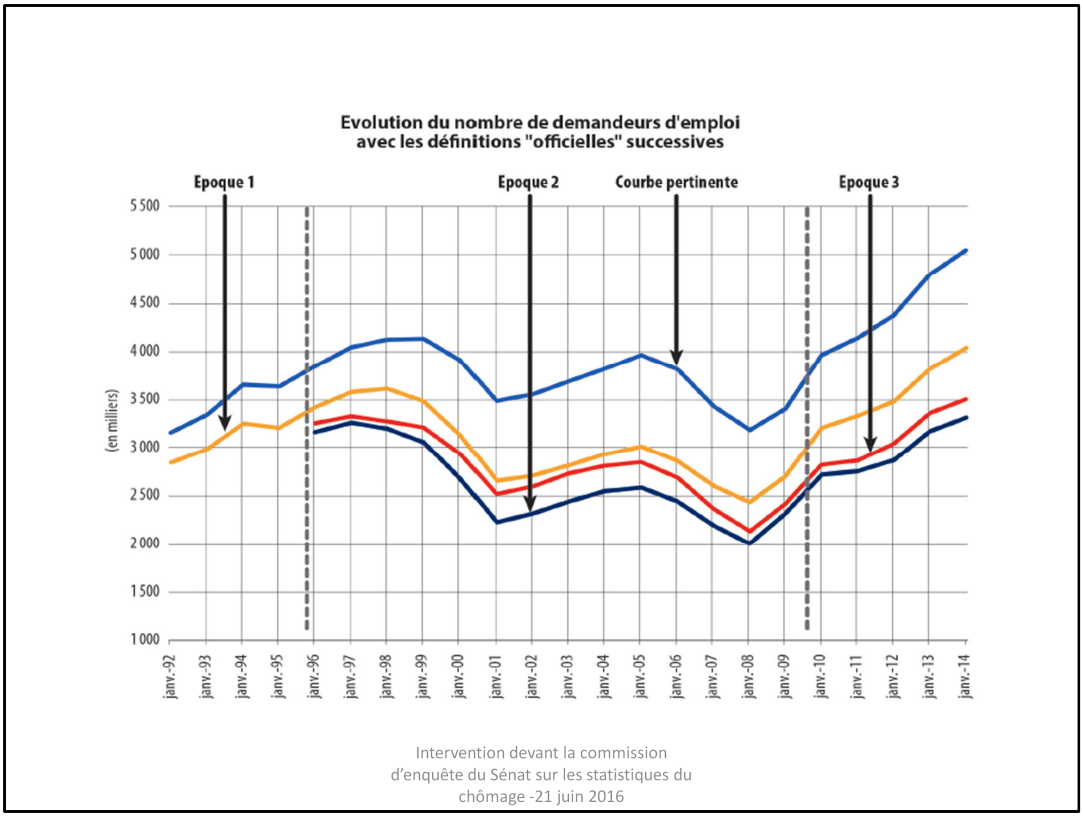
La proximité de la définition des DEFM A avec celle du BIT participe à la confusion entre les différentes mesures.

Cependant, elle n'est pas à l'origine de cette mise en avant d'un indicateur partiel. Cette habitude est ancienne et a traversé trois définitions différentes de l'indicateur « phare » :

-1ère époque : mise en avant des demandeurs d'emploi à la recherche d'un CDI à temps plein = ancienne catégorie «1 », devenue ensuite « 1+6 » (dont un effet pervers était de minorer légèrement le « chômage » des femmes) .

-2 époque : les demandeurs d'emploi à la recherche d'un CDI à temps plein ayant eu une activité réduite de plus de 78heures ne sont plus comptabilisés dans la catégorie 1 mais dans une nouvelle catégorie créée pour eux (catégorie 6).

- 3 époque : le groupe de travail du CNIS propose de revoir complètement ces catégories à « usage statistique » pour ne plus tenir compte de la nature du contrat recherché. Abandon des catégories 1, 2, 3, 6, 7 et 8 au profit de nouvelles catégories, indexées A, B et C.



Source : document de travail IRES.

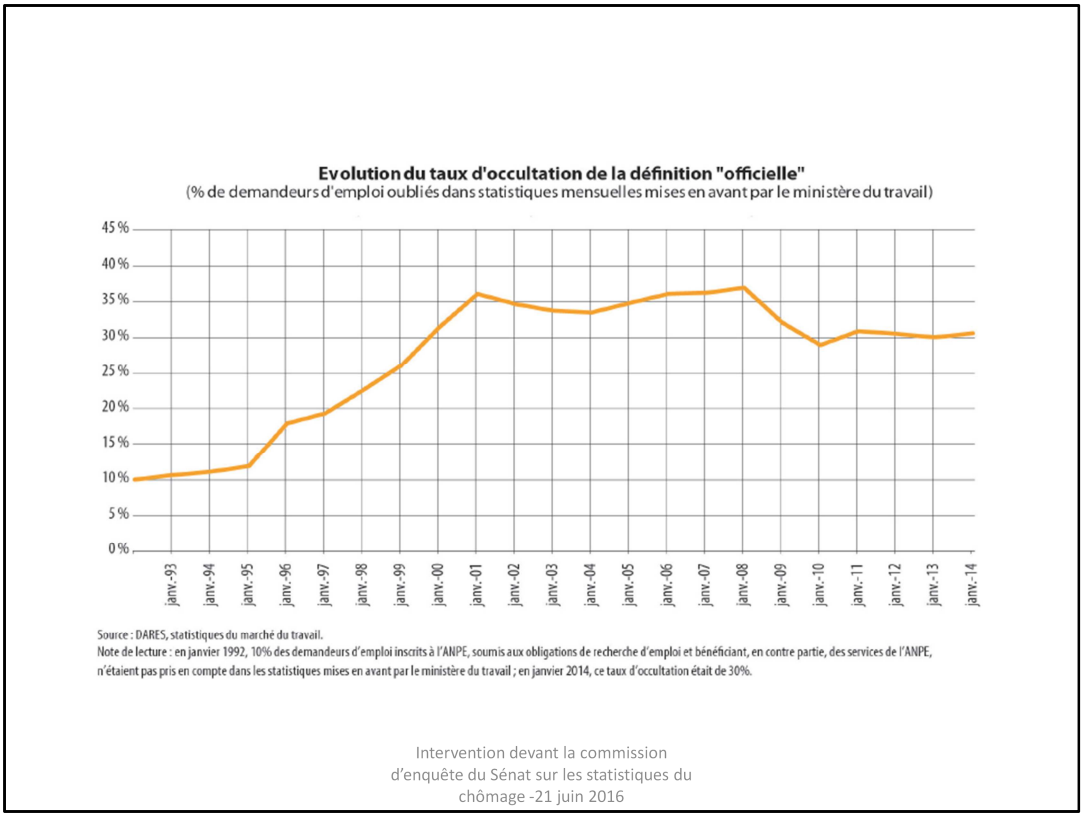
Ce graphique montre l'évolution du nombre de demandeurs d'emploi soumis aux obligations de recherche et bénéficiaires des services de l'ANPE puis Pôle Emploi
= « courbe pertinente » = catégories A, B et C.

Il montre en parallèle l'évolution des trois indicateurs « officiels » successifs.

Comme on le voit, l'écart se creuse fortement au cours des années 1990 du fait de la progression de l'activité réduite, la pratique de « petits boulots » étant censés maintenir leur « employabilité » et leur éviter un éloignement trop durable du marché du travail.

Ce mouvement est aussi lié à la hausse de la flexibilisation du marché du travail, avec le développement des CDD et de l'intérim. Plusieurs études s'intéressant à l'activité réduite montrent en effet que ces emplois correspondent souvent à des CDD et des missions d'intérim, en général plus courts que ceux exercés par les personnes en emploi non inscrits. On trouve aussi dans l'activité réduite des CDI à temps très partiel.

La progression de ce type d'emplois, dans le cadre d'un marché du travail plus flexible, mais aussi le développement de la thématique de la fléxisécurité, pourraient conduite à questionner le rôle du SPE. On peut se demander si, dans une certaine mesure, la mise à l'écart de ces publics du chiffre « officiel » ne retarde pas ces questionnements.



Source : document de travail IRES.

Cette courbe est issue du graphique précédent. Elle montre le « taux d'occultation » induit par la définition « officielle ».

Attention : il ne s'agit pas de dire que des chiffres sont ou ont été cachés car les chiffres sont diffusées, donc disponibles et accessibles.

La notion d'« officiel », donc l'occultation induite, renvoie plutôt aux pratiques qui conduisent à ce que certains chiffres se retrouvent de fait mis en avant chaque mois dans les médias, donc dans le discours public, où ils s'ancrent comme un ordre de grandeur de référence.

Or 3 millions de demandeurs d'emploi n'est évidemment pas l'ordre de grandeur à avoir en tête pour le rapprocher du nombre de bénéficiaires de l'Assurance chômage ou du budget et des effectifs de Pôle Emploi.

Les enjeux du choix du bon indicateur

- Symbolique : il y a-t-il des « faux » demandeurs d'emploi ? La norme d'emploi visée par le SPE est-elle passée du CDI à temps plein à un travail d'une heure par mois ?
- Qualité et intérêt de l'analyse statistique : possibilité de mettre en relation l'évolution du « stock » avec celle des entrées et des sorties et avec l'évolution du « chômage de longue durée ».
- Qualité du débat public : avoir les bons ordres de grandeur en tête

Intervention devant la commission d'enquête du Sénat sur les statistiques du chômage -21 juin 2016

Par rapport au débat public :
- c'est l'ordre de grandeur de 5 millions (DEFM ABC) et non de 3 millions (A), qu'il faut avoir en tête lorsque l'on met en regard les moyens humains et budgétaires alloués à Pôle Emploi ;
- c'est l'ordre de grandeur de 5 millions qu'il faut aussi avoir en tête quand on rapproche le nombre de demandeurs d'emploi inscrits et suivis du nombre de demandeurs d'emploi indemnisés, pour ne pas avoir en tête l'idée fausse que la plupart des demandeurs d'emploi sont indemnisés

Quelques suggestions

- Privilégier les analyses sur l'ensemble des demandeurs d'emploi de catégorie A, B et C dans les publications mensuelles nationales et locales.
- Tenter de « désacraliser » cette publication (transfert de la responsabilité intégrale à Pôle Emploi ?)
- Poursuivre l'analyse trimestrielle incluse dans la publication conjoncturelle trimestrielle de la DARES
- Développer dans les collections de la DARES des analyses et des bilans annuels sur les trajectoires des demandeurs d'emploi (FHS) et sur l'activité Pôle Emploi.

Intervention devant la commission d'enquête du Sénat sur les statistiques du chômage -21 juin 2016

Concernant le dernier point, ces publications régulières pourraient proposer par exemple :
- des informations sur les services proposés par Pôle emploi selon les caractéristiques des demandeurs d'emploi ou les territoires (zone d'emploi) ;
- des informations sur la proportion de demandeurs d'emploi qui sont de nouveau inscrits après une période de formation ;
- des informations sur la proportion de demandeurs d'emploi qui sortent des listes à la suite d 'une mise en relation effectuée par Pôle Emploi.
-…

Les données existent mais ces informations font défaut dans le débat public.

Ce point est donc à relier avec le deuxième point car si les moyens de la DARES et des services déconcentrés étaient déchargés de la publication mensuelle, ils pourraient se consacrer à ces publications plus utiles et plus intéressantes.